

AVIS AUX MEMBRES

 $\frac{N^{\circ} 2014 - 102}{\text{Le } 15 \text{ mai } 2014}$

RAJUSTEMENT DE CONTRAT FINAL Calfrac Well Services Ltd. (CFW) Fractionnement d'actions

L'INFORMATION SUIVANTE EST DESTINÉE À L'USAGE DES <u>MEMBRES DE LA CORPORATION CANADIENNE DE COMPENSATION DE PRODUITS DÉRIVÉS (LA CDCC) ET DES PARTICIPANTS AGRÉÉS DE BOURSE DE MONTRÉAL INC. (LA BOURSE).</u> CE DOCUMENT EST UN SOMMAIRE OFFICIEUX DES CONDITIONS DU RAJUSTEMENT. LA CDCC ET LA BOURSE N'ASSUMENT AUCUNE RESPONSABILITÉ QUANT À L'EXACTITUDE DE CE SOMMAIRE. LES MEMBRES DE LA CDCC ET LES PARTICIPANTS AGRÉÉS DE LA BOURSE DOIVENT S'ASSURER D'AVOIR PRIS CONNAISSANCE DE LA DOCUMENTATION PUBLIÉE PAR LE OU LES ÉMETTEURS CONCERNÉ(S) PAR CETTE TRANSACTION.

La Bourse et la CDCC désirent vous informer que Calfrac Well Services Ltd. (« Calfrac ») a annoncé le 9 mai 2014 que son conseil d'administration a approuvé le fractionnement de ses actions ordinaires à raison de deux pour une. Les actionnaires de Calfrac inscrits à la date de clôture des registres le 23 mai 2014 recevront une action supplémentaire, le ou vers le 30 mai 2014, pour chaque action détenue. Les actions ordinaires de Calfrac commenceront à se transiger à la Bourse de Toronto sur une base de deux pour une à l'ouverture des marchés le 2 juin 2014.

La date ex-distribution sera différée par l'utilisation d'effets payables au premier jour de négociation suivant la date de paiement.

Fractionnement d'actions – Détails du rajustement:

➤ <u>DATE D'ENTREE EN</u> 2 juin 2014 VIGUEUR :

> <u>DATE</u> 23 mai 2014

D'ENREGISTREMENT:

➤ <u>DATE DE PAIEMENT</u>: Le ou vers le 30 mai 2014

CDCC - Détails du rajustement :

Conformément aux modalités de rajustement énoncées à l'article A-902 des Règles de la CDCC, toutes les options sur actions de Calfrac seront rajustées comme suit :



> SYMBOLE DES OPTIONS : Inchangé

> NOMBRE DE CONTRATS : Doublé

> MULTIPLICATEUR: 100

➤ LIVRABLE PAR 100 actions ordinaires de Calfrac (CFW)

CONTRAT:

> PRIX DE LEVEE: Un rajustement sera fait pour toutes les séries existantes.

> <u>CUSIP</u>: Inchangé

LIMITES DE POSITION ET DE LEVEE:

A partir du 2 juin 2014, les limites de position et de levée seront fixées à 100 000 contrats pour les séries existantes à

seront fixées à 100 000 contrats pour les séries existantes à cette date et à 75 000 contrats pour les nouvelles séries

inscrites à partir de cette date.

La CDCC n'effectuera pas de rajustement sur les récépissés d'entiercement en dépôt. Les membres qui souhaitent maintenir la réduction de marge pour toutes leurs positions devront effectuer des dépôts de récépissés d'entiercement additionnels.

Bourse de Montréal Inc. - Détails du rajustement :

Il est important de noter qu'à la date d'entrée en vigueur mentionnée ci-dessus, les ordres ouverts pour cette classe d'options <u>ne seront pas modifiés automatiquement</u> pour refléter le fractionnement d'actions et devront donc <u>être saisis à nouveau</u> dans le Système Automatisé de Montréal (SAM) par les participants agréés.

À l'ouverture des marchés le 2 juin 2014, la Bourse rajustera les prix de levée pour les séries de Calfrac tel qu'indiqué ci-dessous. Veuillez noter que le tableau ci-dessous est sujet à modification en raison des fluctuations de marché.



Calfrac Well Services Ltd.		
Symbole	Prix de levée actuels	Nouveaux prix de levée
CFW	27,00 \$	13,50 \$
CFW	28,00 \$	14,00 \$
CFW	29,00 \$	14,50 \$
CFW	30,00 \$	15,00 \$
CFW	32,00 \$	16,00 \$
CFW	34,00 \$	17,00 \$
CFW	36,00 \$	18,00 \$
CFW	38,00 \$	19,00 \$
CFW	40,00 \$	20,00 \$
CFW	42,00 \$	21,00 \$

VEUILLEZ VOUS ASSURER QUE TOUS LES CLIENTS QUI SONT EN POSITION ACHETEUR OU EN POSITION VENDEUR DANS CETTE CLASSE D'OPTIONS SOIENT INFORMÉS DU PRÉSENT AVIS.

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec Louise Leclair, Analyste, systèmes de négociation, Opérations de marché, Bourse de Montréal Inc. au 514 871-3526. Les membres de la CDCC peuvent communiquer avec le Service aux membres de la CDCC.

Glenn Goucher Président et chef de la compensation